

Demande de Permis de Construire

Centrale Photovoltaïque au sol

Lieu-dit « Blanas »

Commune de Saint-Jean-du-Pin (30140)

Version finale

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
Email : agence.lyon@2br.fr

Avec la participation de :



NOMENCLATURE DES DOCUMENTS DU DOSSIER

	Format
PRÉAMBULE	
Imprimé de la demande CERFA 13409*09	A4
KBIS de la société URBA 389	A4
PC1 PLAN DE SITUATION DU TERRAIN	
PC1.1 – Plans de situation	A3
PC1.2 – Plan cadastral	A3
PC2 PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS	
PC2.1 – Plan d'accès au site	A3
PC2.2 – Plan de masse paysager des installations	A3
PC2.3 – Plan d'implantation	A0
PC3 PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION	
PC3.1 – Plan et coupes des panneaux	A3
PC3.2 – Coupes d'implantation des panneaux	A0
PC4 NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET	
PC4 – Notice	A3
PC5 PLAN DES FACADES	
PC5.1 – Plan et façades du poste de livraison	A3
PC5.2 – Plan et façades du poste de transformation	A3
PC5.3 – Plan et façades du local de maintenance	A3
PC5.4 – Plan de détail de la clôture et du portail	A3
PC5.5 – Plan de détail des caméras de surveillance	A3

PC6	DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET	
	PC6 – Perspectives d'insertion	A3
PC7	PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE	
	PC7 – Photographies du terrain dans son environnement proche	A3
PC8	PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN	
	PC8 – Photographies du terrain dans son environnement lointain	A3
PC11	ETUDE D'IMPACT ET DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	
	PC11 – Etude d'impact environnemental – Jointe en Annexe	A3
	PC11.2 – Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 – Joint à l'étude d'impact	A3
PC13	ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES	
	PC13 – Attestation de l'architecte	A4
A1	PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS A DEMOLIR	
A2	PHOTOGRAPHIES DES BATIMENTS A DEMOLIR	

ANNEXES

- Annexe 1 - Etude d'impact environnemental et dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (jointe au présent dossier)
- Annexe 2 - Courrier du 05/07/2022 d'accord de principe de Mme Alexandra Leitz, éleveuse de brebis, relatif à la mise en œuvre d'un entretien pastoral du parc solaire
- Annexe 3 - Courrier du 30/01/2023 de la DDTM du Gard
- Annexe 4 - Etude hydraulique mise à jour
- Annexe 5 - Courrier du 31/03/2023 de non-opposition de la Préfète du Gard au dossier de déclaration loi sur l'eau
- Annexe 6 - Engagement à signer un contrat d'entretien pastoral conclu entre Mme Alexandra Leitz et URBA 389, et plan de gestion pastorale associé
- Annexe 7 - Attestation d'affiliation MSA de Mme Alexandra Leitz

PRÉAMBULE

*Imprimé de la demande CERFA 13409*09*

KBIS de la société URBA 389


AGENCE 2BR
SARL BOULHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Imprimé de la demande CERFA disponible séparément



N° de gestion 2020B04597

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 23 juin 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	892 049 123 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	15/12/2020
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	URBA 389
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100,00 Euros
<i>- Mention n° 3695 du 28/01/2022</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 23/08/2021
<i>Adresse du siège</i>	75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2
<i>Activités principales</i>	L'étude, l'ingénierie, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité, en ce compris la production et la vente d'énergie.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 15/12/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 avril
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	30/04/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	URBASOLAR
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	Cs 40935 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	492 381 157 Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'étude, l'ingénierie, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité, en ce compris la production et la vente d'énergie.
<i>Date de commencement d'activité</i>	25/11/2020
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



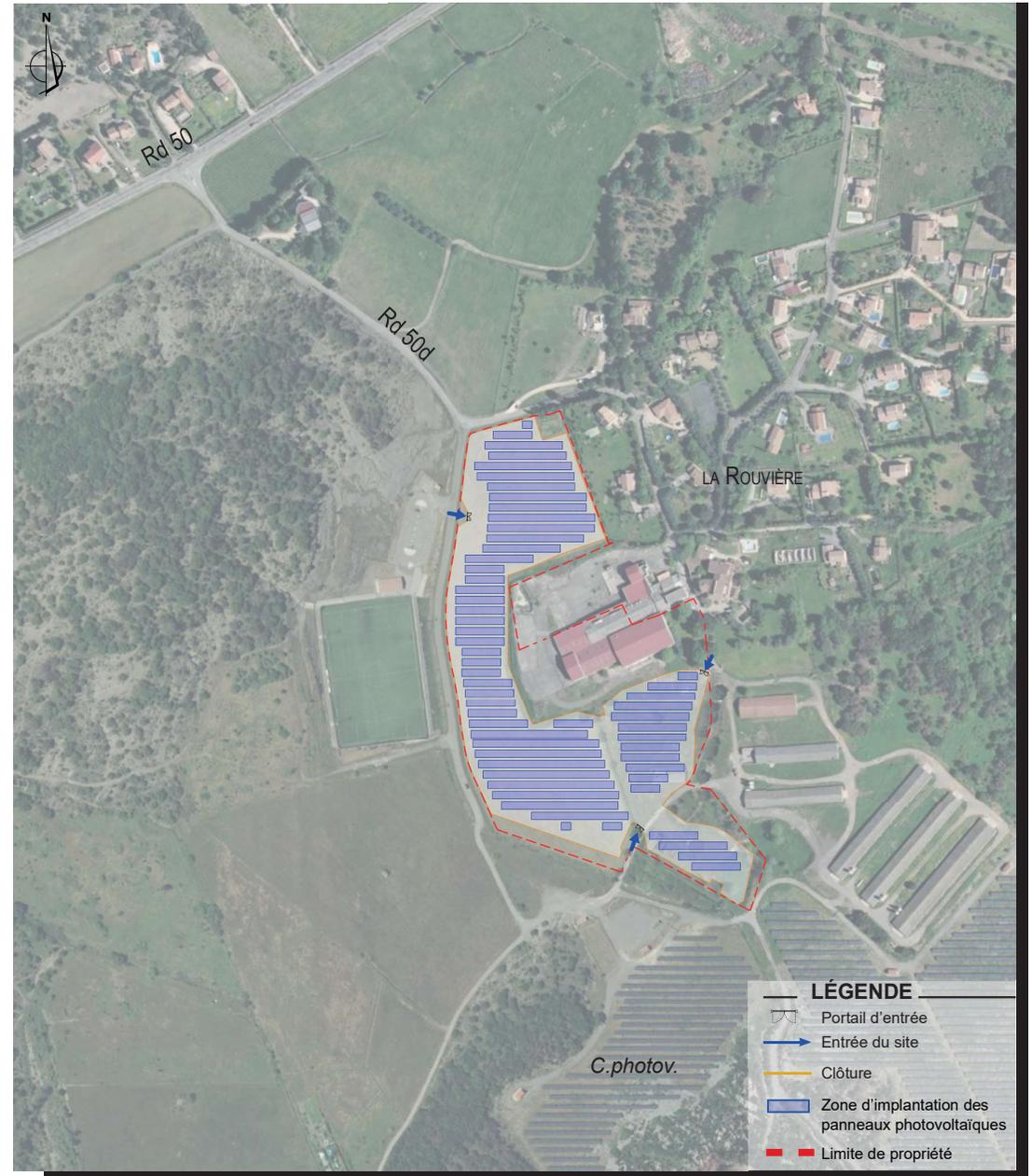
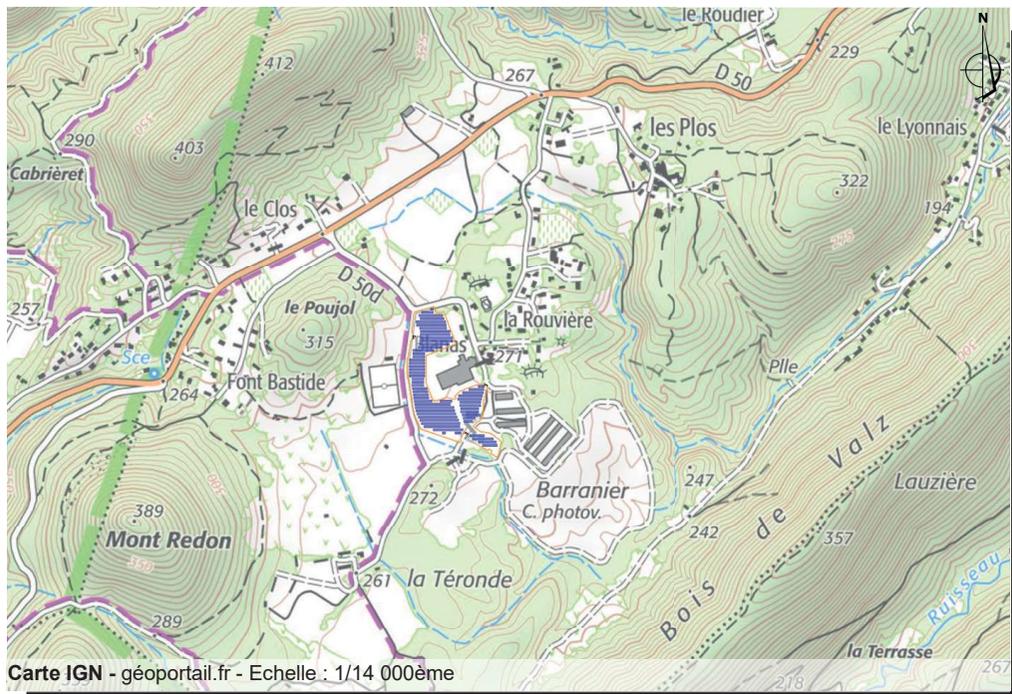
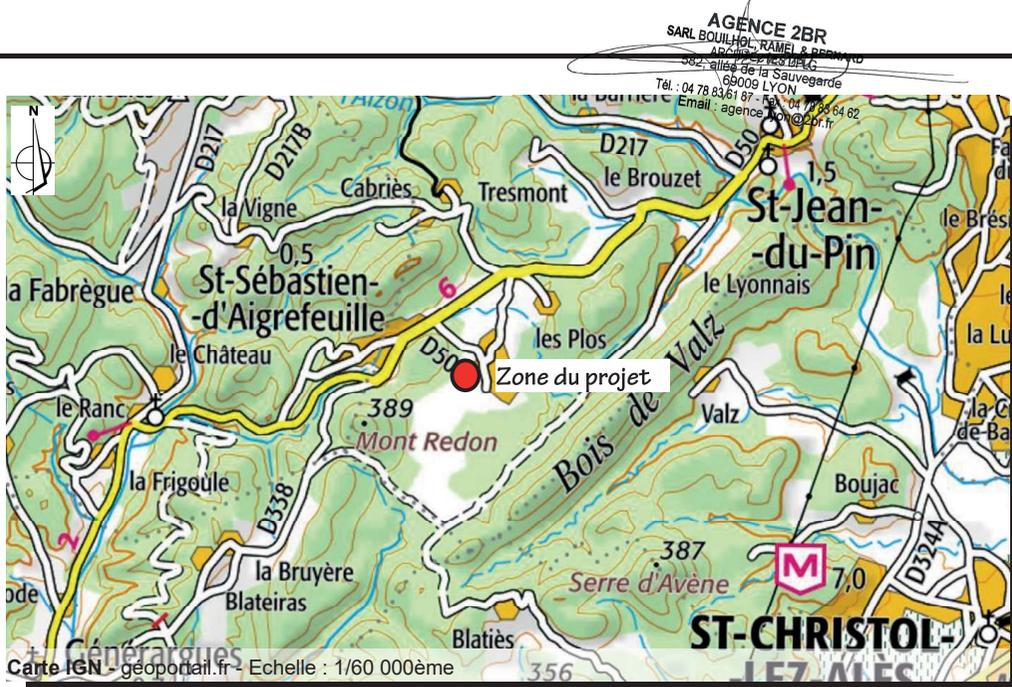
FIN DE L'EXTRAIT

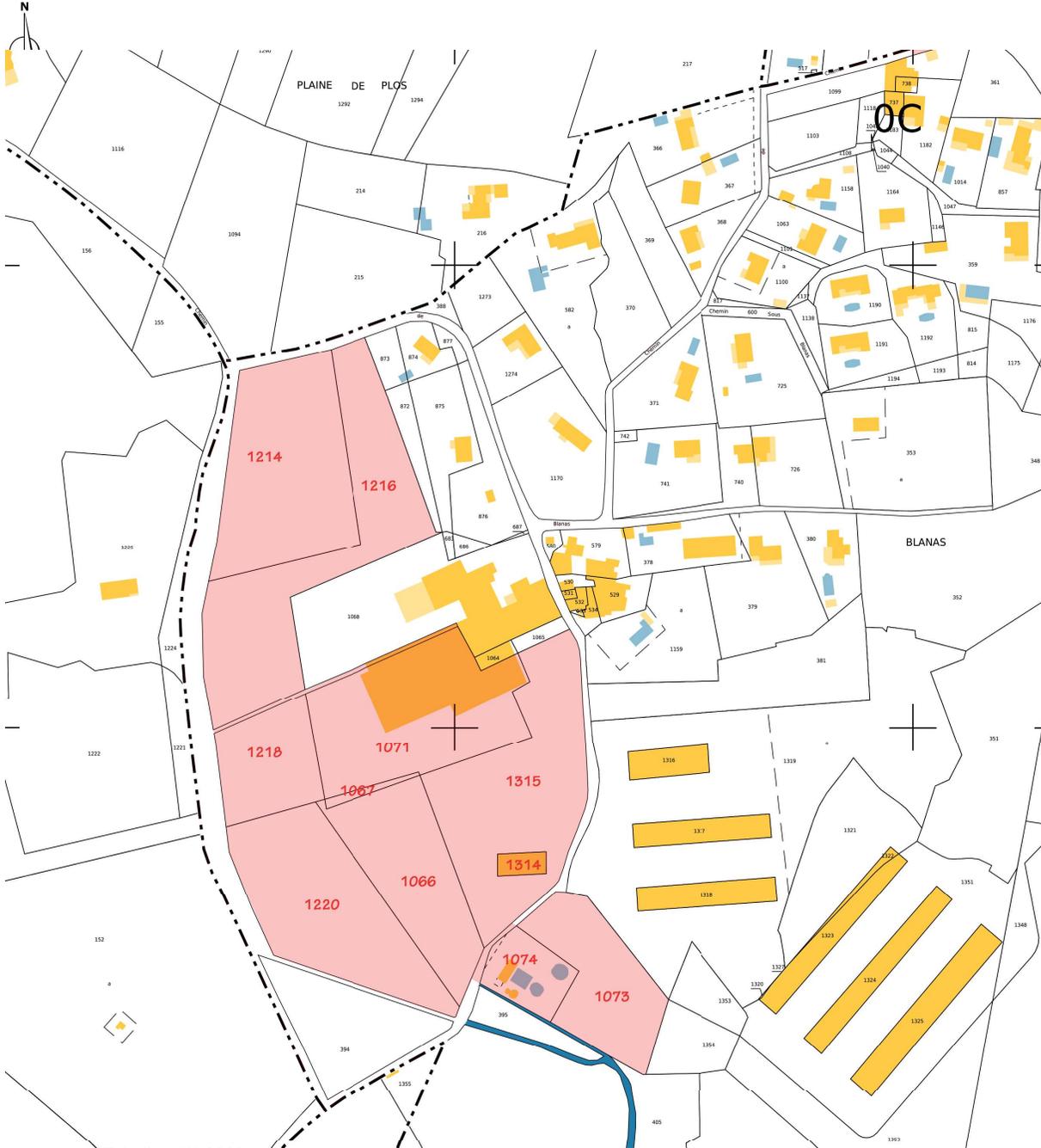
PC1

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

PC1.1 Plans de situation

PC1.2 Plan cadastral





LÉGENDE

-  Parcelles concernées
-  Section cadastrale

Cadastre - Echelle : 1/4 000ème

PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE - SAINT-JEAN-DU-PIN (30) - NOVEMBRE 2022

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES D'INTERIEUR
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Références de la parcelle 000 C 1073

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1073
Contenance cadastrale	3 935 mètres carrés
Adresse	LA TERONDE 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1214

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1214
Contenance cadastrale	7 143 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1216

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1216
Contenance cadastrale	8 018 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1066

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1066
Contenance cadastrale	4 625 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1314

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1314
Contenance cadastrale	313 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1218

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1218
Contenance cadastrale	2 860 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1315

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1315
Contenance cadastrale	7 859 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1067

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1067
Contenance cadastrale	240 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1074

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1074
Contenance cadastrale	1 515 mètres carrés
Adresse	LA TERONDE 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1220

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1220
Contenance cadastrale	6 708 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

Références de la parcelle 000 C 1071

Référence cadastrale de la parcelle	000 C 1071
Contenance cadastrale	7 061 mètres carrés
Adresse	BLANAS 30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

PC2

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

PC2.1 Plan d'accès au site

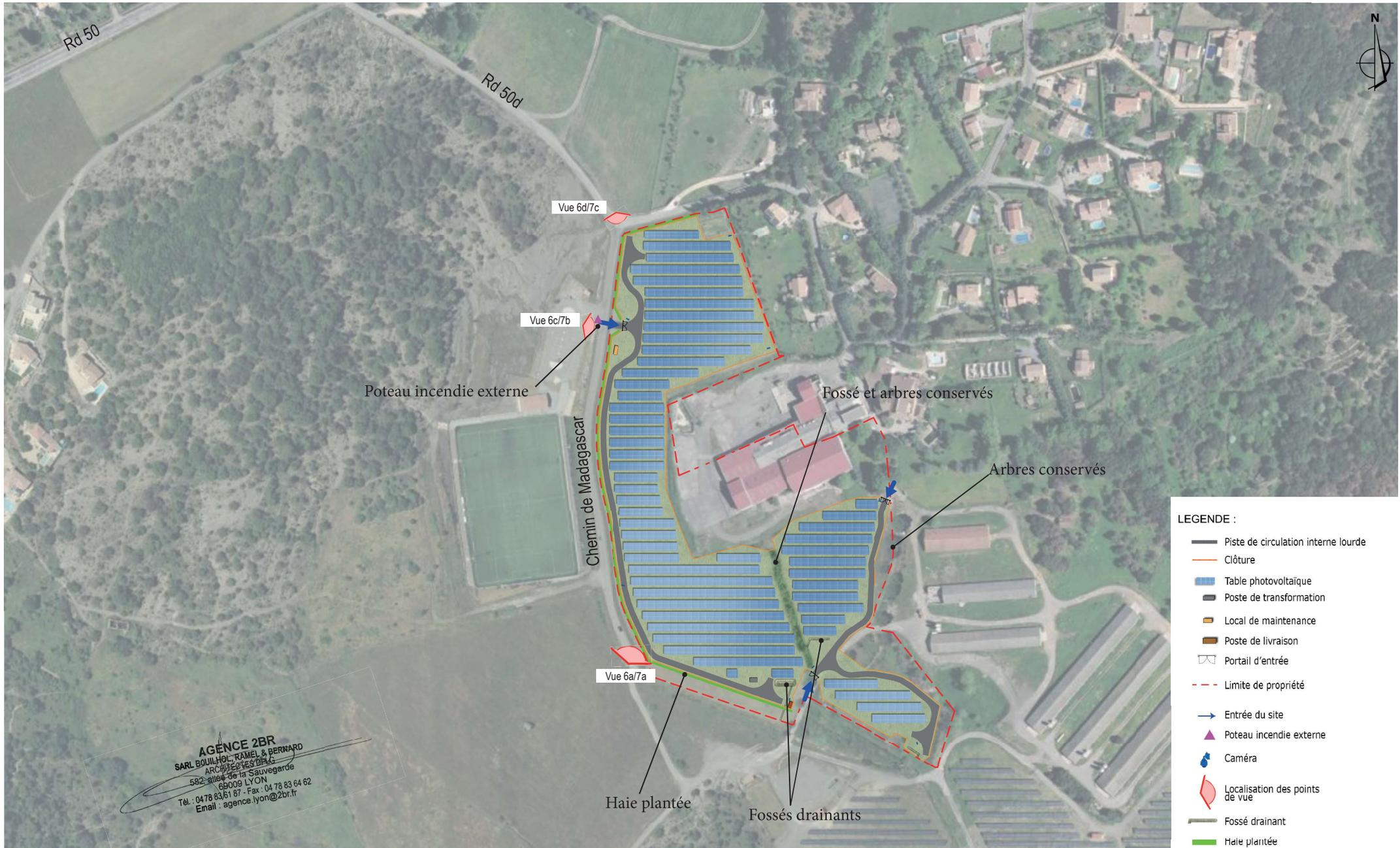
PC2.2 Plan de masse paysager des installations

PC2.3 Plan d'implantation



Aérienne - google earth - Echelle : 1/4000ème

PC2.2 - PLAN DE MASSE PAYSAGER DES INSTALLATIONS - échelle 1/2500e



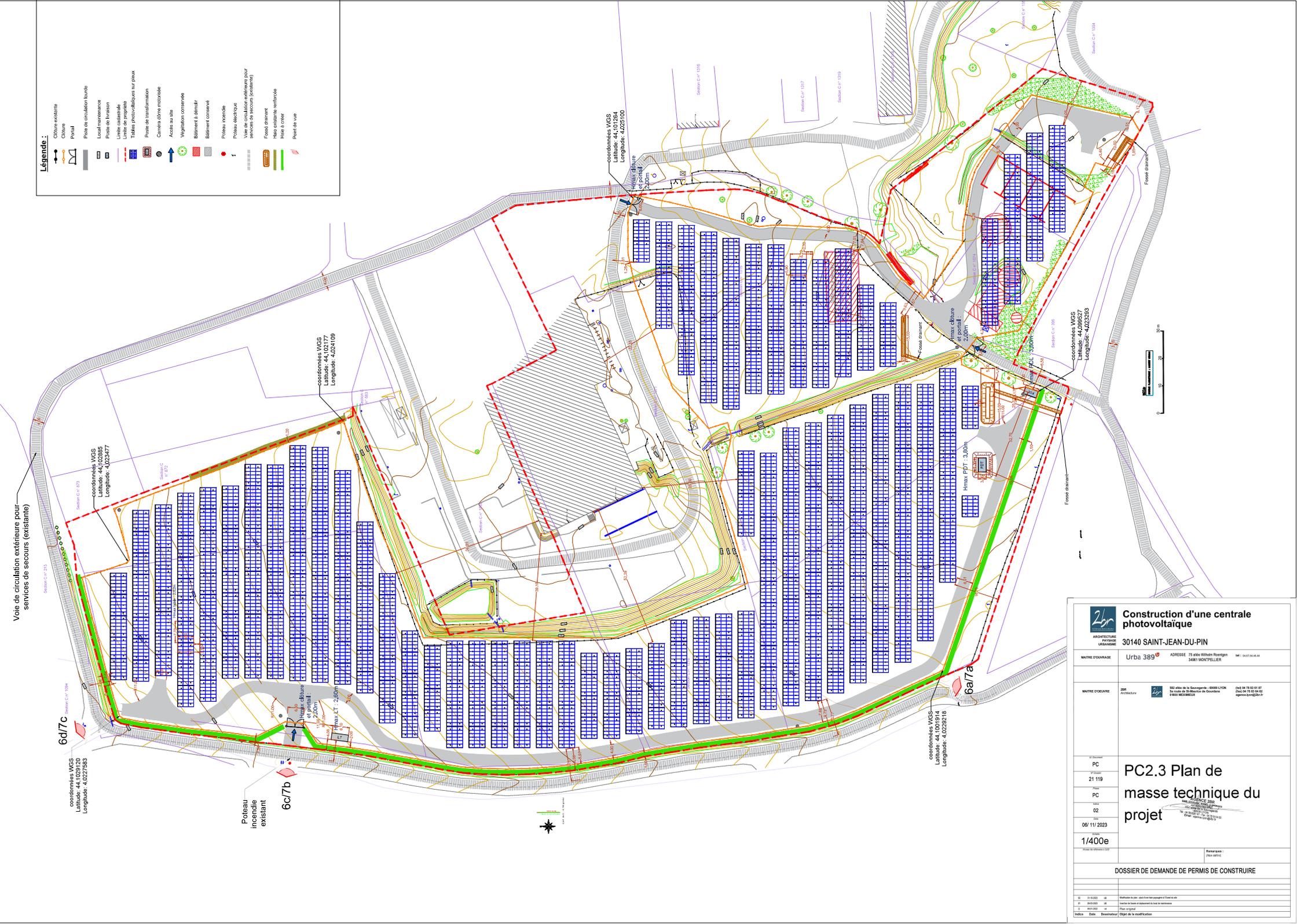
AGENCE 2BR
 SARL BOULHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES ET DÉCORATEURS
 582 allée de la Sauvagerie
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 57 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Plan masse sur planche A0

Légende :

- Chèvre cochléaire
- Chèvre
- Portail
- Voie de circulation linteau
- Local maintenance
- Point de livraison
- Limite cadastrale
- Travaux photovoltaïques sur poutres
- Point de transformation
- Cable de fibre optique
- Accès au site
- Végétation conservée
- Bâtiment à démolir
- Bâtiment conservé
- Poteau incendie
- Poteau électrique
- Voie de circulation existante pour services de secours (existante)
- Fosse drainante
- Halle existante renforcée
- Halle à créer
- Point de vue



2br
ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME

Construction d'une centrale photovoltaïque

30140 SAINT-JEAN-DU-PIN

MAÎTRE D'OUVRAGE
Urba 389

ADRESSE
75 allée Wilfrain Rostignol
34811 MONTPELLIER

MAÎTRE D'OUVRAGE
2br

152 allée de la Sauneyrie - 6969 LYON
14 rue de la Sablonnière de Givors
69631 REYNARD

(tel) 04 78 03 01 07
Email: 2br@urbat389.fr
agence.lyon@2br.fr

PC
21 119
PC
02
06/11/2023
1/400e

PC.2.3 Plan de masse technique du projet

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC3

PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

- PC3.1 Plan et coupes des panneaux*
- PC3.2 Coupes d'implantation des panneaux*

PLAN DES TABLES PHOTOVOLTAÏQUES - échelle 1/100

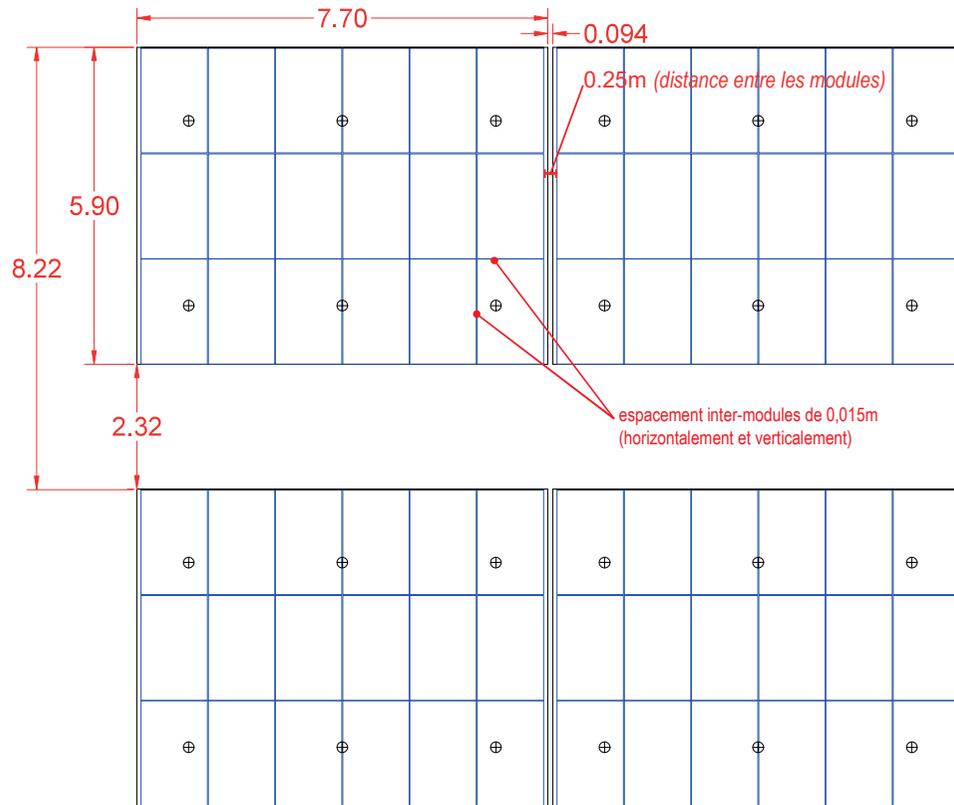
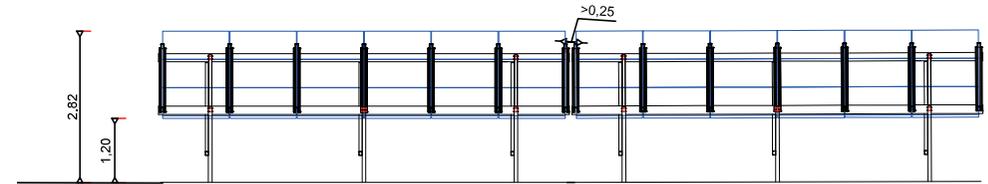
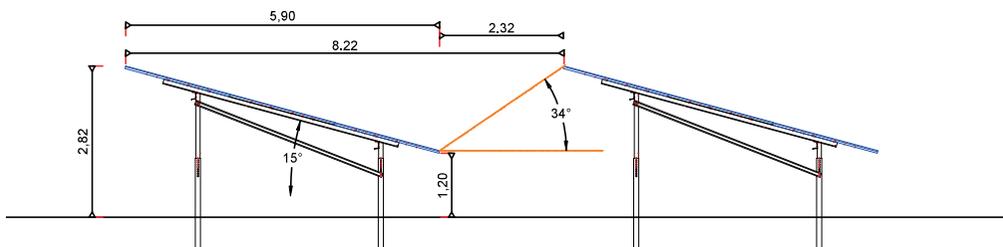


SCHÉMA D'IMPLANTATION DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES - échelle 1/100



COUPE TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES - échelle 1/100



AGENCE 2BR
SARL BOUÏHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES D'ÉTUDES
582 allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
Email : agence.lyon@2br.fr

Coupes sur planche A0

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMÉL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

PC4

NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET

PC4 Notice

En bleu : modifications apportées suite à la demande de complément du 20/09/2022 et de l'avis des services reçu le 09/10/2023

1- Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque se situe en région Occitanie, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-du-Pin (30140), dans le département du Gard. Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés au lieu-dit « Blanas » à environ 2,5 km au Sud-Ouest du centre-ville de Saint-Jean-du-Pin.

Les abords immédiats du site sont délimités :

- Au Nord, par la route départementale RD 50d ;
- A l'Ouest, par le chemin dit « de Madagascar », le terrain de football municipal et des parcelles naturelles ;
- Au Sud, par une centrale photovoltaïque déjà construite ;
- A l'Est, par une zone d'activité (plateforme logistique de vente de vin et poulaillers) ainsi que des habitations.

Le site du projet est une prairie sans usage particulier, non inscrite au Registre Parcellaire Graphique (RPG) et sans activité agricole depuis plusieurs dizaines d'années. Le site présente une topographie remarquablement plane, à une altitude d'environ 265 m NGF. Deux constructions, un ancien bâtiment en voie de délabrement et une station d'épuration désaffectée, occupent le site et seront démolis dans le cadre de la réalisation du projet de parc solaire.

2- Urbanisme

La commune de Saint Jean du Pin est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la version modifiée a été approuvée le 11 juillet 2022 par délibération du Conseil Municipal.

L'emprise du projet photovoltaïque est située dans la zone A et dans le secteur Ae du PLU modifié.

En zone A, sont admises « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. »

Dans le secteur Ae, sont autorisées « les installations de capteurs solaires sur toit permettant le chauffage des cultures sous serre et la production électrique ».

Comme le précise l'étude d'impact environnemental, le projet de parc photovoltaïque de Blanas relève de l'intérêt général. Par ailleurs, la jurisprudence précise que les installations solaires photovoltaïques, qui sont destinées à la production d'électricité, contribuent à la satisfaction d'un intérêt public et doivent être regardées comme des installations nécessaires à un équipement collectif au sens des dispositions de l'article L123-1 du code de l'urbanisme (Nantes 14NT00587 du 23/11/2015 et Bordeaux 14BX01130 du 13/10/2015).

Par ailleurs, le projet de parc photovoltaïque est compatible avec une activité pastorale. A ce titre, un entretien par pastoralisme de la strate herbacée du parc sera mise en œuvre par Mme Alexandra Leitz, éleveuse d'ovins basée sur la commune de Soudorgues (30460). On trouvera, en annexe au présent dossier, le courrier par lequel Mme Leitz donne son accord de principe à la mise en œuvre de ce pâturage.

Enfin, la commune de Saint-Jean-du-Pin est soumise à la loi Montagne. Sauf exception, justifiée au travers d'une étude de discontinuité, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs et villages existants. Précisément, le projet de parc solaire s'implante en continuité de l'urbanisation existante, dans un secteur déjà empreint d'infrastructures anthropiques, avec la présence de hangars (ancienne ferme-usine de Blanas, aujourd'hui devenue plateforme de distribution de vin), bâtiments d'élevage avicole, stade et centrale photovoltaïque au sol existante immédiatement au Sud. Le projet s'implante en dehors des milieux

caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, et des mesures sont mises en place pour intégrer le projet dans son paysage. A ce titre, le projet de centrale photovoltaïque de Saint-Jean-du-Pin est en adéquation avec la loi Montagne.

Le projet de parc photovoltaïque de Blanas est donc compatible avec le règlement de la zone A.

En conclusion, le projet de parc photovoltaïque de Blanas est compatible avec le nouveau PLU de Saint-Jean-du-Pin.

3- Réseaux

Le projet solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire et permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sera enterré à faible profondeur.

4- Etat projeté du terrain et de la construction

a) Aménagement du terrain

Le bâtiment en voie de délabrement et la station d'épuration désaffectée, présents sur le site, seront démolis, et leurs fondations seront purgées. Un diagnostic pollution et amiante sera réalisé avant le début des travaux. Les produits de la démolition seront triés et évacués vers les filières de traitement spécialisées.

Des travaux de terrassement seront ensuite nécessaires afin d'implanter les pistes internes d'entretien ainsi que les locaux techniques. La terre végétale ne sera pas décapée et sera conservée sur la majeure partie de la zone d'implantation des modules photovoltaïques. Un nivellement pourrait néanmoins être nécessaire par endroits, afin d'aplanir d'éventuels microreliefs trop marqués pour permettre l'installation des tables photovoltaïques. Etant donnée la topographie du terrain d'implantation, globalement plane et régulière, ces interventions devraient être particulièrement limitées.

b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : environ **3,7 hectares**
- Surface totale des panneaux photovoltaïques posés au sol : **18 279 m² environ** ;

La centrale sera équipée de structures fixes, orientées plein Sud et inclinées de 15°.

Les modules photovoltaïques seront installés sur environ **403** structures comptant environ 18 modules chacune.

Ils seront d'aspect bleutés et d'une puissance unitaire d'environ 500 Wc.

Le point haut des modules sera positionné à environ **2,8 m** du sol et le point bas, à environ **1,2 m**.

Chaque rangée de structures sera espacée d'environ 2,3 m entre chaque extrémité de panneaux et d'environ 8,2 m entre axes.

Pour assurer la conversion, le transport et la livraison sur le réseau ENEDIS de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques plusieurs installations techniques sont nécessaires :

- 1 poste de transformation ;
- 1 poste de livraison ;
- 1 local de maintenance.

La surface totale de planchée ainsi créée sera d'environ 44 m².

c) Les équipements de lutte contre l'incendie

Dans le cadre de la prise en compte du risque incendie, des mesures seront mises en place afin de permettre une intervention rapide des engins du SDIS. Ces mesures ont été déterminées en concertation avec le SDIS 30 :

- Placement de l'entrée principale du parc en face du poteau incendie normalisé existant (à l'extérieur du parc solaire, au niveau de l'accès au stade municipal)
- Pistes de circulation à l'intérieur du parc de 3 m de bande de roulement minimum. Rayon intérieur de giration de 11 m minimum ;
- Utilisation des voiries existantes publiques (RD 50d et chemin de Madagascar) et privées (accès à la plateforme de distribution de vin et aux bâtiments d'élevage avicole) en tant que pistes extérieures au parc ;
- Parois des postes de transformation et de livraison CF 2h ;
- Panneautage informatif adapté.

Avant la mise en service de l'installation, les éléments suivants seront remis au SDIS :

- Plan d'implantation sous forme numérique, avec indication des accès, points d'eau et positionnement des organes de coupures ;
- Coordonnées des techniciens qualifiés d'astreinte ;
- Procédure d'intervention et règles de sécurité à suivre.

d) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture de 2 m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméras de surveillance. Ces caméras, au nombre de 8, reposeront sur un mât métallique d'environ 2,50 m. La clôture de l'installation formera un linéaire d'environ 1 375 m.

Afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation des espèces (petits mammifères et reptiles), la clôture sera équipée de fenêtres « passe-faune » au niveau du sol, espacées tous les 50 m et d'une largeur de 0,25 x 0,25 m.

Afin de favoriser l'intégration paysagère de la centrale photovoltaïque depuis les deux habitations situées en bordure du projet, au Nord-est, la haie existante sera renforcée sur une longueur d'environ 60 m. Cette haie aura une largeur de 2 à 3 m, pour une hauteur d'environ 3 m, permettant de dépasser la hauteur des panneaux photovoltaïques (environ 2,4 m). Une distance minimale d'1 m à 1,5 m sera respectée entre les plants. Cette distance sera adaptée selon les plants actuellement présents dans la haie. Un minimum de 4 essences différentes, issues de semences locales, seront utilisées afin de diversifier les espèces composant la haie.

Afin de favoriser l'intégration paysagère de la centrale photovoltaïque depuis la voie publique, un retrait de la clôture au nord et à l'ouest a été effectué pour y implanter une deuxième haie sur un linéaire d'environ 474 m, ce qui porte à 535 m le linéaire de haie paysagère à créer au total pour le projet.

Cette nouvelle haie, d'une largeur d'environ 1,5 m, sera également composé d'essences locales.

Les haies paysagères créées respecteront les principes du « Guide DFCI – Sensibilité des haies face aux incendies de forêt sous climat méditerranéen » édité par le pôle DFCI de l'ONF – Direction Territoriale Méditerranée.

e) Matériaux et couleurs des constructions

- La clôture et les portails seront de couleur métallique (acier galvanisé).
- Les postes électriques seront de couleur verte (RAL 6005 ou équivalent).
- Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise.
- Les structures porteuses seront de couleur métallique (acier galvanisé).
- Les voies de circulation seront réalisées en graves.

f) Traitement des espaces libres et entretien

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état (la terre ne sera n'y sera pas décapée).

L'entretien du couvert végétal de la centrale sera réalisé par pastoralisme ovin, avec un complément par moyen mécanique léger pour traiter les refus (de type tondeuse ou débroussailluse à dos). Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Dans cette perspective, un engagement à conclure un contrat d'entretien pastoral a été signé le 17 avril 2023 par le maître d'ouvrage et une éleveuse d'ovins résidant sur la commune de Soudorgues, Mme Alexandra Leitz.

g) Principales mesures d'évitement et de réduction

L'ensemble des mesures prises dans le cadre de ce projet est détaillé dans l'étude d'impact.

h) Accès au terrain

Le site du projet de parc photovoltaïque est directement et facilement accessible depuis la voie publique, par la route départementale RD 50d puis le chemin de Madagascar.

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES D'INTERIEUR
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
Email : agence.lyon@2br.fr

AGENCE 2BR
SARL BOULHOU, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

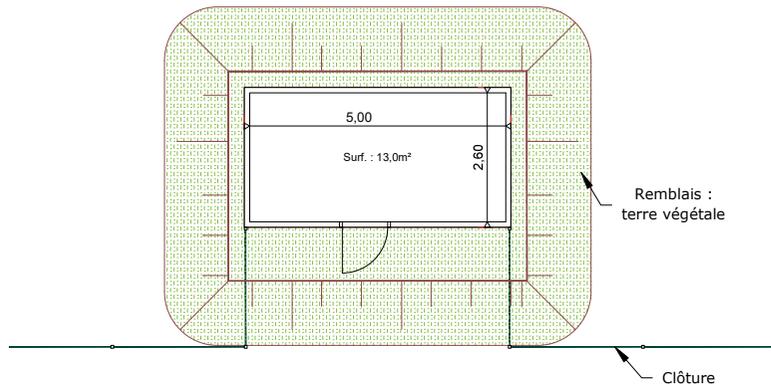
PC5

PLAN DES FACADES

- PC5.1 Plans et façades du poste de livraison*
- PC5.2 Plans et façades du poste de transformation*
- PC5.3 Plans et façades du local de maintenance*
- PC5.4 Plan de détail de la clôture et du portail*
- PC5.5 Plan de détail des caméras de surveillance*

PC 5.1 - PLAN ET FAÇADES DU POSTE DE LIVRAISON

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100

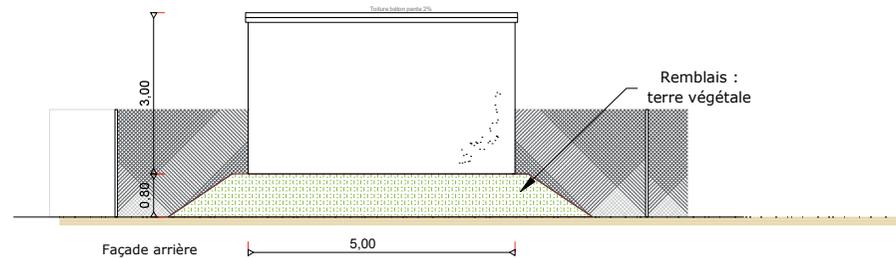
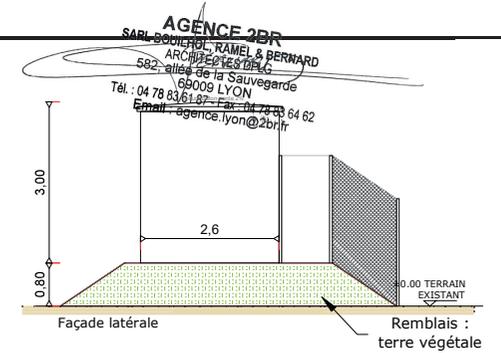
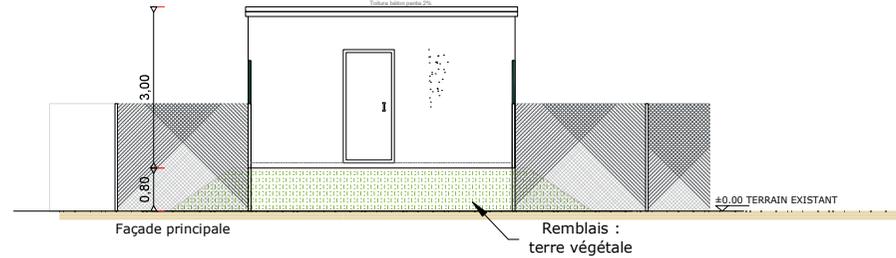
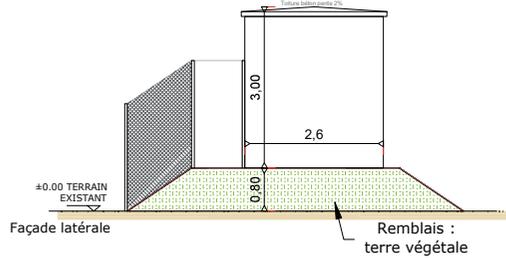


PHOTOGRAPHIE D' ILLUSTRATION



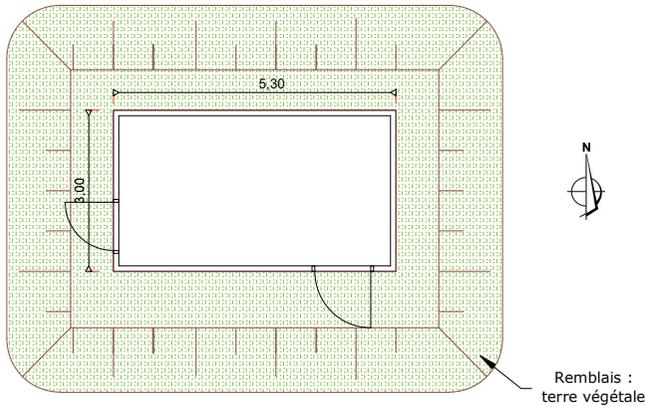
RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

FACADES - Echelle 1:100



PC 5.2 - PLAN ET FAÇADES DES POSTES DE TRANSFORMATION

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:100

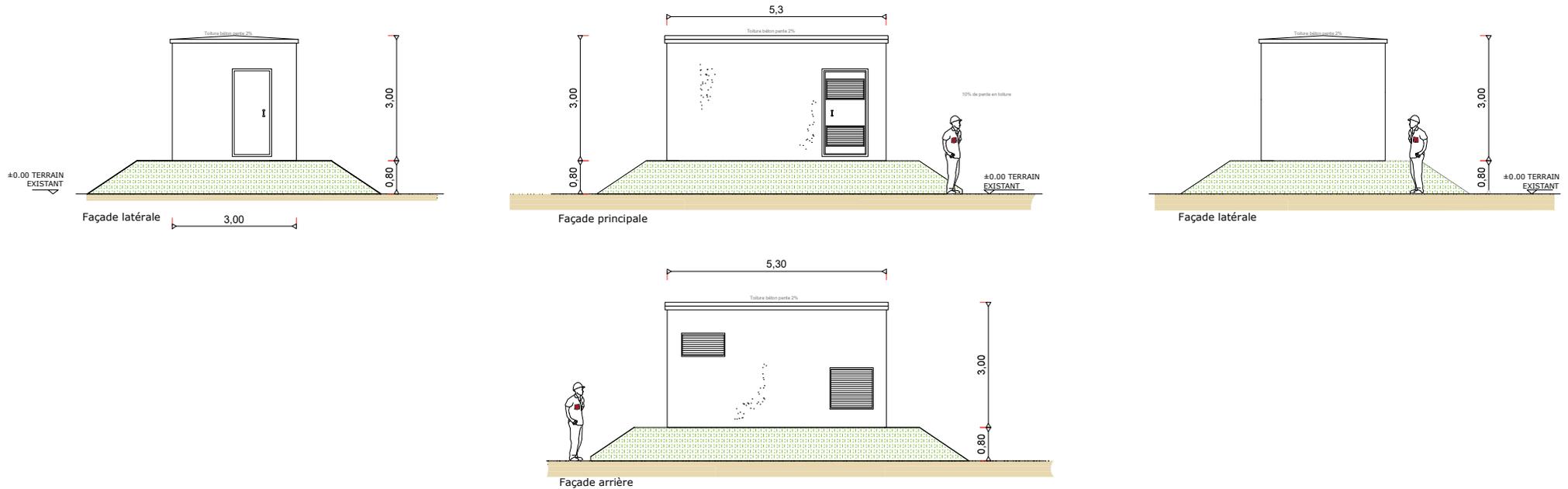


PHOTOGRAPHIE D' ILLUSTRATION

AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
 Email : agence.lyon@2br.fr

RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

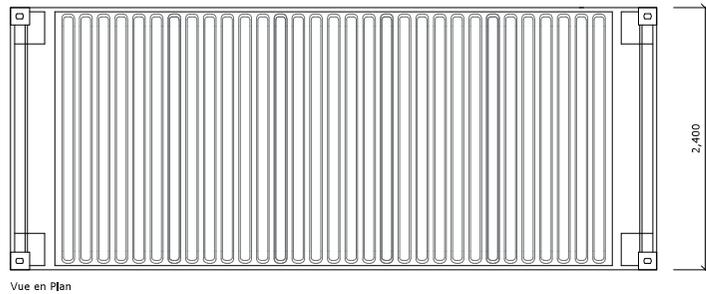
FAÇADES - Echelle 1:100



PC5.3 - PLAN DE DÉTAIL DU LOCAL DE MAINTENANCE

PLAN DE TOITURE - Echelle 1:50

Standard ISO 20'

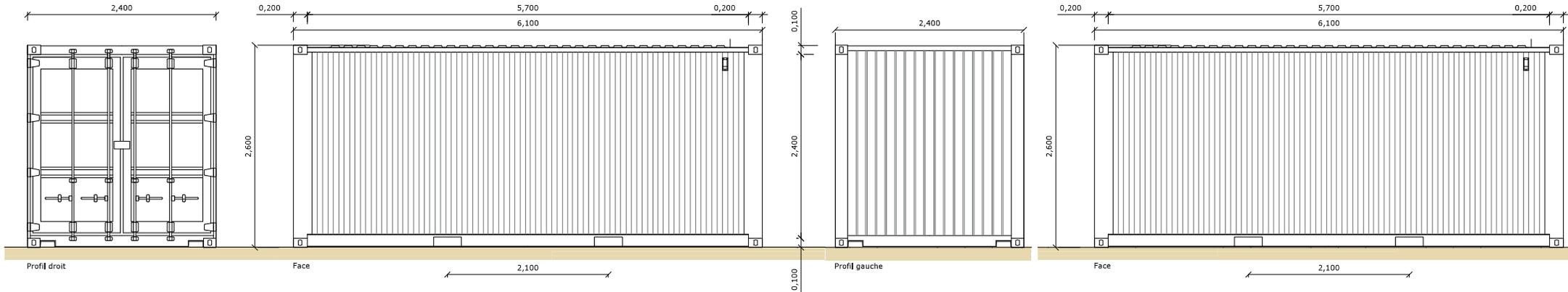


PHOTOGRAPHIE D' ILLUSTRATION



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

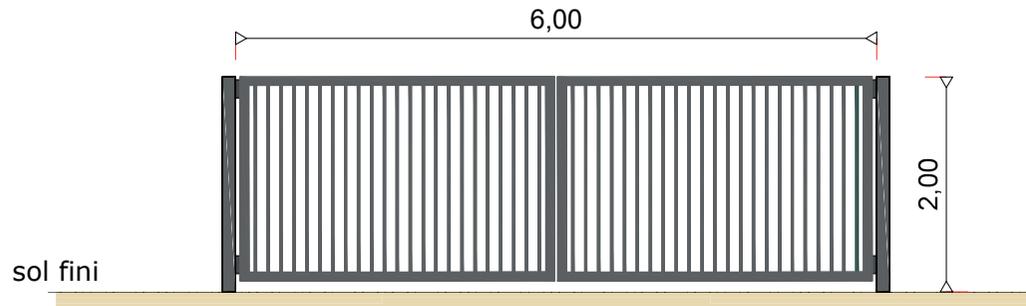
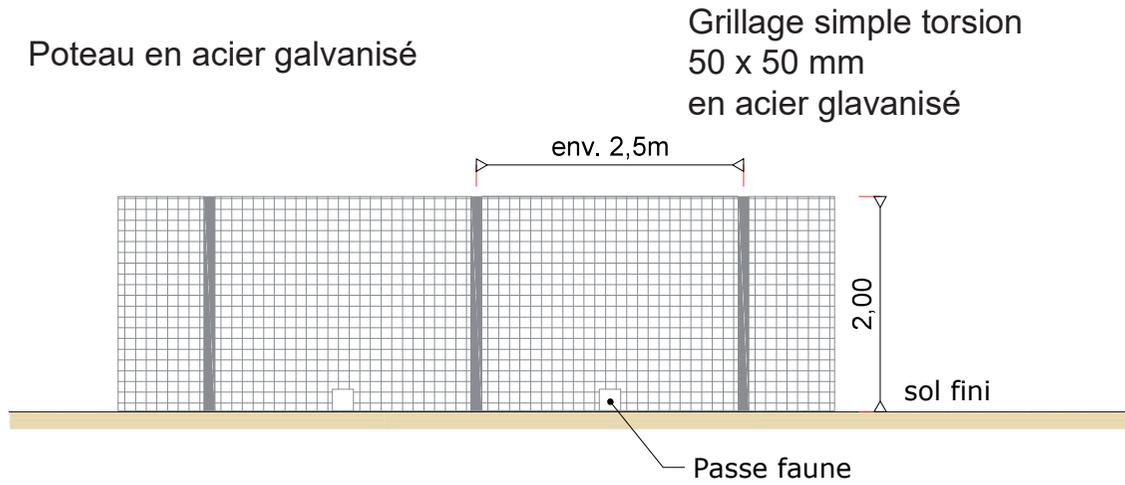
FACADES - Echelle 1:50



RAL DU BÂTIMENT : RAL 6005 OU ÉQUIVALENT

PC5.4 - PLANS DE DÉTAIL DES CLÔTURES ET DES PORTAILS

DETAILS - ÉLÉVATIONS DU PORTAIL D'ENTRÉE ET DE LA CLÔTURE - échelle 1/40e

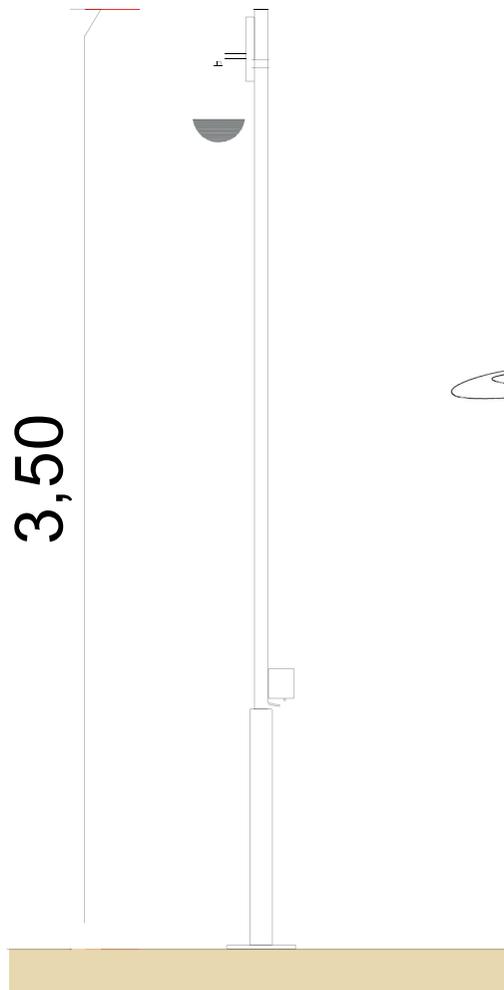


PHOTOGRAPHIES D'ILLUSTRATION



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES & DPLG
502 - allée de la Sauvagerie
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

DETAILS - ÉLÉVATIONS DE LA CAMÉRA - échelle 1/40e



AGENCE 2BR
SARL BOUJHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



Photographie d'illustration